

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
C(I)DPMEM ET CRPMEM**

**Liste des pièces justificatives à présenter à l'appui de la demande de
modification sur les listes électorales**

1 - le demandeur est un marin :

- photocopie des pages d'identification du livret de marin ;
- photocopie de la carte d'identité ;
- au cas où l'inscription est demandée dans le collège des chefs d'entreprise, catégorie de la pêche maritime embarqués : le nom et le numéro d'immatriculation du ou des bateaux dont le demandeur est propriétaire majoritaire (avec copie de l'acte de francisation).

2 - le demandeur n'est pas un marin :

- pour le collège des chefs d'entreprise, catégorie de la pêche maritime non embarqués, de la pêche maritime à pied ou de l'élevage marin : photocopie de la carte d'identité + numéro national d'identification + numéro d'inscription de la société au registre du commerce.
- pour le salarié de la pêche à pied ou de l'élevage marin, inscrit dans le collège des marins et salariés : les nom et adresse de la société qui l'emploie ainsi que la date d'embauche.

Il appartient à chaque électeur de s'assurer de la validité de son adresse postale auprès des DDTM / DML concernées.